CONVENTION COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE 2024

C.E. A.T.S.C.A.F.

Entre, d'une part :

La SOCIETE ANONYME POUR LA GESTION ET L'ANIMATION DU PARC DE LOISIRS DE SAINT-CYR, Société d'Economie Mixte au capital de 38 112 €, ayant son siège à :

Parc de Loisirs – 86130 BEAUMONT SAINT-CYR,
représentée par son Directeur Général, Monsieur Christophe JAULIN.

Et d'autre part :

Monsieur Michel FOURNIER – C.E. A.T.S.C.A.F.
Section Golf – N° affiliation F.F.G. : 2625
Trésorerie Générale
11 rue du Riffault
86020 POITIERS CEDEX

Il a été décidé ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Cette convention a pour objet de fixer les **modalités d'accueil des adhérents du Comité Social et Economique** au Golf Club du Haut-Poitou.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention prendra effet à compter du 1er janvier 2024, et prendra fin au **31 décembre 2024.**

Elle pourra être renouvelée après accord entre les parties sur les modalités tarifaires.

Article 3 : Conditions d'exécution

Seuls les adhérents pouvant justifier de leur appartenance au Comité Social et Economique pourront bénéficier des accords définis entre les parties. Une liste nominative sera communiquée au Golf du Haut-Poitou par le représentant du Comité Social et Economique le 15 décembre 2023 et pour toute évolution, pour permettre à ses adhérents de bénéficier des conditions financières prévues dans la convention.

Article 4 : Conditions financières :

La proposition de la SAGA destinée aux membres de CSE est la suivante :

** Pour les abonnements :*

Une réduction de **10%** est accordée sur les tarifs des abonnements (hors nouveaux membres).

** Pour les cartes Golfy :*

Le Golf du HAUT-POITOU est membre du réseau GOLFY :

Carte GOLFY INDIGO : (prix public : 75 €).

- ⇨ Prix section golf entreprise affiliée FFG : **45 €** / non affiliée FFG : **63 €**

Carte GOLFY PLATINE : (prix public 228 €)

- ⇨ Prix section golf entreprise affiliée FFG : **96 €** (pas de green fee inclus)
  non affiliée FFG : **228 €** (+ 2 green fees inclus)

Article 5 : Facturation et paiement

Chaque mois, la SAGA adresse une facture recensant les green fees du mois et les abonnements (pour certains CSE, les membres règlent directement au golf), **payable le 15 du mois suivant.**

Fait à Saint-Cyr, le

En deux exemplaires,

Le Directeur Général de la S.A.G.A.,
Christophe JAULIN

Pour le Comité Social et Economique
Le Responsable,

Domaine du LAC de SAINT-CYR

Camping du LAC de SAINT-CYR · Lac de SAINT-CYR · Golf du HAUT-POITOU · Bistro de LA PLAGE · Table du GOLF